



Organisation des réunion du CSE

Par **jayzee**, le **11/12/2019** à **19:43**

Bonjour

je suis DS au CSE et je travaille en 5X8 (2 matins, 2 après-midi et 2 nuits) dans une entreprise de moins de 300 salariés.

Je travaille 8 heures et 5 minutes par poste (les 5 minutes correspondent à du temps de passation de consignes et durant ces 8 heures il y a une demi heure rémunérée pour ma pause repas).

Lors d'une réunion CSE, mon employeur m'oblige à changer mes horaires de travail afin de pouvoir assister à la réunion du CSE.

Mes horaires se callent par rapport au début de la réunion, soit 9:00 le matin.

En a-t-il le droit?

Durant cette réunion, nous effectuons une pause repas d'une demi heure qui n'est pas payée(ex. De 13:00 à 13:30).

Si la réunion dure jusqu'à 17:00, je dois encore effectuer sur mon poste de travaille 35 minutes afin d'arriver à mon quota d'heures journalier qui est de 8 heures et 5 minutes.

Au final, je me retrouve à effectuer 8 heures et 35 minutes car le temps de réunion est assimiler à du temps de travail effectif alors que sur mon poste de travail je n'aurais du effectuer que 8 heures et 5 minutes.

On me demande donc même d'effectuer les 5 minutes de passation de consigne que je n'effectue pas car les passations de consignes sont effectuées en début de poste !!!

Merci par avance pour les réponses.

Jayzee